



Le mardi 24 septembre 2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2024

Présents : Gilles **Avakian**, Yvette **Bellier**, Charles **Brès**, Patrick **Brès**, Sandra **Mathieu**.

Excusés : Christian **Roggero** (Procuration à Sandra Mathieu)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Sandra **Mathieu**



Délibération 24 – 2024 : Requête introductive d'instance présentée par Rémy Laborde-Castex (Pâturages communaux).

Le maire rappelle aux conseillers qu'une requête en référé avait été déposée elle aussi au Tribunal Administratif de Grenoble pour cette même affaire, audience du 6 aout 2024. Afin de défendre les intérêts de la commune sur le fond il est nécessaire de faire établir un mémoire par un avocat, dossier qu'il présentera et défendra lorsque l'audience sera programmée.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

- Confirme qu'il est nécessaire de se défendre par l'intermédiaire d'un avocat,
- Habilité le Maire pour mener à bien ce dossier et l'autorise à signer tous les documents utiles.

Hôtel de ville, 1 place de la Mairie - VOLVENT (26470) - ☎ : 04.75.27.50.78 -

Courriel : mairiedevolvent@gmail.com – Site : <https://volvent.fr>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.